



AMBULATOIRE TARIFS ETABLISSEMENT



Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} Avril 2026

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

FRAIS FACTURABLES RELATIFS AUX PRESTATIONS DE SOINS

Montant à régler lors de votre sortie suivant la réglementation, les tarifs en vigueur et la prise en charge de votre mutuelle

Participation forfaitaire : (pour tout acte égal ou supérieur à 120€)

Pour tout acte inférieur à 120€, un ticket modérateur pourra vous être demandé. Ces montants peuvent vous être remboursés par votre complémentaire santé.

32€/séjour

FRAIS RELATIFS AUX PRESTATIONS POUR EXIGENCE PARTICULIERE

Les tarifs des prestations pour exigence particulière du patient proposées au sein de l'établissement, sont à votre charge et/ou à celle des organismes d'assurance maladie complémentaires.

Si votre prise en charge n'est pas parvenue à la clinique le jour de votre départ, vous devez régler ces suppléments

	CH SEULE Collation Réconfort F4A	CH SEULE Collation Douceur F4B	CH SEULE Collation Stomato F4C
Hôtellerie	Chambre privative* TV & Collation gourmande réconfort offertes	Chambre privative* TV & Collation gourmande douceur offertes	Chambre privative* TV offerte
Tarifs/séjour	62€	62€	62€

*sous réserve de disponibilités

Les tarifs s'entendent TTC. Tarifs au 1^{er} Avril 2026

	SERVICES A LA CARTE		
	Collation gourmande RECONFORT F1A	Collation gourmande DOUCEUR F1B	TELEVISION
Descriptif des collations	- 1 Brioche - 1 Salade de fruits frais (130g) - 1 Fromage blanc, spéculoos - 1 Bouteille d'eau 50 cl - 1 Boisson chaude	- 1 Gaufre - 1 Miel ou 1 confiture - 1 Banane - 1 Yaourt Vrai bio - 1 Verre de jus de pomme - 1 Boisson chaude	
Tarifs (TTC)	15€	15€	7,50€

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.